

permettre aux détenus de sortir de leurs cellules et d'aller se distraire dans la salle commune alors que ceux des unités résidentielles «A» et «J» criaient et tapaient sur leurs portes. De leur côté, les détenus étaient persuadés que le directeur leur aurait permis de se rendre à la salle commune comme d'habitude s'il n'en avait pas été dissuadé par les agents de correction.

168. Vers 23 heures, on pouvait entendre le bruit de la mutinerie des détenus des unités résidentielles «A» et «J»; quelques détenus ont mis le feu à des bouts de papier et à d'autres objets inflammables et les ont lancés à l'extérieur par des fenêtres qu'ils avaient auparavant brisées. Étant donné que les actes de violence n'étaient que le fait de quelques-uns, M. Dowsett a décidé de ne pas intervenir en force.

169. Le lendemain matin, tout était calme, mais au début de l'après-midi, il y eut une recrudescence du chahut et du désordre. Le directeur régional a informé le directeur Dowsett qu'il devait mettre fin à cette situation et que toute la vigueur nécessaire devait être employée pour prévenir d'autres actes de vandalisme. Le directeur a alors averti les détenus des deux unités résidentielles concernées que si le bruit et le vandalisme ne cessaient pas, il ferait usage de gaz. Dans une telle éventualité, étant donné les dommages causés aux cellules, les détenus auraient été obligés de demeurer dans les zones gazées. Après cet avertissement, le bruit et le vandalisme ont rapidement cessé.

170. Dans la soirée du 6 octobre, quelques actes de vandalisme se sont poursuivis. A minuit, les détenus ont réussi à s'échapper de leurs cellules par les trous qu'ils avaient faits dans les murs; ils avaient alors accès aux autres cellules et aux conduits qui permettent de passer d'un étage à l'autre.

171. Vers 4 heures, le matin du 7 octobre, les gardiens ont utilisé les gaz après avoir dûment averti les mutins, et les cellules de l'unité résidentielle «A» ont dû être évacuées. Ce sont celles qui avaient été le plus endommagées.

172. Le même jour, vers 7 heures, les gardiens se sont rendus dans l'unité résidentielle «J» et ont à nouveau fait usage des gaz. Si l'on ne tient compte des quelques incidents sans importance qui sont survenus au cours des 48 heures suivantes, il est permis d'affirmer que l'emploi des gaz et l'évacuation forcée des détenus des secteurs les plus gravement endommagés du pénitencier ont mis fin à la mutinerie.

173. Le 12 octobre, une commission d'enquête formée de trois hommes et constituée sur l'ordre du Commissaire s'est rendue au pénitencier de Millhaven. Le président de l'AFPC de l'endroit, M. Warren Richardson, a informé la Commission qu'il conseillera aux membres de l'AFPC de ne pas coopérer lors de l'enquête, étant donné que la Commission n'était pas reconnue par l'AFPC. L'enquête a été remise au 26 octobre, date à laquelle la Commission a été informée par le directeur Dowsett que M. Richardson et l'AFPC n'avaient pas changé d'idée, qu'ils refusaient toujours de reconnaître la validité de l'enquête et qu'ils demandaient à leurs membres de ne pas collaborer et de ne donner directement aucun renseignement.

174. A cet égard, il convient de souligner que M. Richardson, bien qu'il ait comparu de son plein gré devant le Sous-comité, a répondu de façon évasive à toutes nos questions sur les événements de Millhaven.

175. Si nous tenons compte du fait que la mutinerie a été déclenchée par le CX-2 Evans, et non par les détenus, et de l'offre du Comité de détenus de se rendre à tous les étages pour tenter de calmer les prisonniers, nous pouvons conclure qu'il